



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : B-HQU-095

Déposé le : 3.12.13

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent qu'une seule et unique question, de manière succincte, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Texte déposé En 1996, à la demande du HIB (Hôpital intercantonal de la Broye) les médecins extra-hospitaliers de la région créent une association des médecins extra-hospitaliers de la Broye (AMEHB). Cette association a toujours été considérée comme un partenaire important, obtient en 1999 un siège au conseil d'administration.
Suite à la nouvelle convention intercantonale, cette association voit disparaître d'un coup toute possibilité de faire entendre sa voix alors qu'elle a collaboré au "nouveau HIB".
Quand cette association retrouvera sa place dans le nouveau conseil d'établissement?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :
Vuillemin Philippe
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :
Philippe Vuillemin
Signature(s) :

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-HQU-096

Déposé le : 3.12.13

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent qu'une seule et unique question, de manière succincte, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale *Sous la surface, un objet encombrant ?*

Texte déposé

L'abandon de la place d'Armes de Moudon n'est pas qu'un problème de "surface" puisqu'un hôpital secondaire d'importance se trouve sous le site. Quel sera le devenir de cette structure ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Vaillemin Philippe

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

V. Vaillemin

Signature(s) :

Grand Conseil vaudois

Christiane Jaquet-Berger

13. HQV-098



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 3.12.13

Scanné le _____

Petite question orale

Domotique et surveillance des vieux

Au printemps dernier, le Conseil d'Etat reconnaissait qu'un essai de domotique, piloté par une entreprise privée, était en cours auprès de personnes dépendant des CMS dans une région du canton et que la prudence s'imposait dans ce domaine. Quel bilan le Conseil d'Etat tire-t-il de cette expérience et souhaite-t-il la poursuivre ou la développer ?

Lausanne, le 3 décembre 2013

Christiane Jaquet-Berger

Grand Conseil vaudois

Christiane Jaquet-Berger

13-HQU-099



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 3.12.13

Scanné le _____

Petite question orale

Jusqu'où le Mormont sera-t-il dévoré ?

La presse s'est fait l'écho des inquiétudes d'habitants d'Eclépens de voir s'étendre au fil des années les forages de l'entreprise de ciment jusqu'à la région du sommet de la colline mythique. De tels projets d'extension ont-ils été évoqués, étudiés voire envisagés par le Conseil d'Etat ?

Lausanne, le 3 décembre 2013

Christiane Jaquet-Berger

Question orale du mardi 10 décembre 2014

La société Petrovibris a bénéficié d'une autorisation spéciale délivrée par le SDT. Celle - ci était échue fin 2012 et ne pouvait être prolongée que d'un an. En cas de dépassement, le SDT exigeait qu'un plan partiel d'affectation soit établi. Cette autorisation sera échue fin 2013, qu'en est - il alors maintien de cette surface bitumée, entourée d'une haute palissade opaque peu esthétique d'env. 1ha en zone agricole et en bordure immédiate de la réserve des Grangettes inscrite à l'inventaire fédéral des paysages ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

O. Epars, 3 décembre 2013



13-HQ-100



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 3.12.13

Scanné le _____